



RAPPORT D'ACTIVITES 2011-2012



BRAINFOREST

Quartier Ambowé, B.P : 23 749 Libreville – Tel : 07 97 84 25

E-mail : info@brainforest-gabon.org – www.brainforest-gabon.org

N° enregistrement : 00265/MISPD/SG/CT - NIF : 89616C

® Les opinions versées, les informations présentées dans ce rapport ne constituent en aucune façon l'expression de l'opinion des donateurs et sont la responsabilité de Brainforest

© Mai 2013





RAPPORT D'ACTIVITES 2011-2012

ACRONYME ET ABREVIATIONS

- AFLEG** : Africa Forest Law Enforcement and Governance
- APV** : Accord de Partenariat Volontaire
- CBFF** : Fond Forestier pour le Bassin du Congo
- CARPE** : Central African Regional Program for the Environment
- CBFF** : Fond Forestier pour le Bassin du Congo
- COMIFAC** : Commission des Forêts d'Afrique Centrale
- CED** : Centre pour l'Environnement et le Développement
- CIFOR** : Centre International pour la Recherche Forestière Internationale
- DFID** : *Department for International Development UK*
- FAO** : *Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture*
- FERN** : Forest Empowerment Research Network
- IUCN** : Union Mondiale pour la Conservation de la Nature
- IRET** : Institut de Recherche en Écologie Tropicale
- MARP** : Méthode Accélérée de Recherche Participative
- MEFP** : Maison de l'Enfant et de la Femme Pygmées
- OCDH** : Observatoire Congolais des Droits de l'Homme
- ONG** : Organisation Non Gouvernementale
- PSFE** : Programme Sectoriel Forêt Environnement
- REDD** : Réduction des Émissions des gaz à effet de serre dus à la Déforestation et à la Dégradation des forêts
- RDC** : République Démocratique du Congo
- RCA** : République Centrafricaine
- RFUK** : Rainforest Foundation UK
- UE** : Union Européenne
- WRM** : World Rainforest Movement



SOMMAIRE

MOT DU SECRETAIRE EXECUTIF	7
CONTEXTE DES ACTIVITES DE BRAINFOREST EN 2011-2012.....	9
PREMIÈRE PARTIE : BILAN TECHNIQUE	11
PROJETS MIS EN ŒUVRE ET PRINCIPAUX RÉSULTATS OBTENUS	13
I. Le Projet « Participation des communautés du Bassin du Congo au cœur de la réduction de la déforestation et dégradation forestière »	13
II. Le Projet « La mise en œuvre du FLEGT : Promouvoir la bonne gouvernance dans le secteur forestier ».....	21
III. Le Projet « Assimilation et vulgarisation des éléments du plan d'action FLEGT par la société civile gabonaise, pour sa participation qualitative aux travaux de négociation et de mise en œuvre de l'APV »	28
IV. Le Projet « Renforcement des capacités pour le respect et la promotion des droits des communautés forestières»	32
V. Le Projet « Renforcement des capacités des membres de la société civile gabonaise et des communautés locales aux activités de surveillance et de collecte d'informations sur les infractions forestières, pour une amélioration de la gouvernance».....	36
VI. Le Projet «PROFORMAL : Options politiques et réglementaires visant à reconnaître et à mieux intégrer le secteur national du bois dans les pays tropicaux»	38
ETUDES REALISEES	41
I. Étude sur l'impact des plantations agro-industrielles de palmiers à huile et d'hévéa sur les populations du Gabon	41
II. Étude sur l'indice de pérennisation 2010 et 2011 des ONG de l'Afrique Subsaharienne	42
PARTICIPATION AUX PROCESSUS NATIONAUX ET INTERNATIONAUX	43
I. La Dynamique Gabon Ma Terre Mon Droit(www.gabonmaterre.org)	43
II. Coalition publish what you pay	43
III. La plateforme environnement Gabon	44
CONTRAINTES RELATIVES AU DEPLOIEMENT DE NOTRE ACTION SUR LE TERRAIN	45
I. CONTRAINTES INTERNES.....	45
II. CONTRAINTES EXTERNES.....	45
DEUXIÈME PARTIE : BILAN FINANCIER	47
Bilan financier	48
I. Financements reçus en 2011.....	48
II. Financements reçus en 2012.....	49
III. Dépenses par catégorie en 2012.....	50





MOT DU SECRETAIRE EXECUTIF

LE RAPPORT 2011-2012 témoigne du déploiement enfin de notre organisation sur le terrain auprès des populations. Avec l'appui traditionnel de nos principaux bailleurs de fonds et partenaires en tête desquels l'Union Européenne, le DFID, l'AFD, la Coopération Française, USAID, la FAO, la Rainforest Foundation UK et FERN nous sommes parvenus non seulement à être présents sur le terrain mais à couvrir en permanence 4 provinces sur les 9 que comporte notre pays. Ces antennes permanentes et les juristes qui y mènent leurs activités sont la preuve qu'en si peu de temps Brainforest, de par la détermination de son équipe de professionnels et la vision des responsables est une des références nationales en matière de promotion de la gouvernance forestière, minière et pétrolière en particulier, et de la gouvernance des ressources naturelles et des droits des populations en général.

Avec un effectif de 24 salariés, nous ambitionnons d'augmenter ce nombre avec l'arrivée des nouveaux partenaires comme Alisei, une ONG italienne pour l'exécution de deux grands projets sur financement de l'Union Européenne.

Les trois prochaines années vont être mises à profit pour explorer d'autres horizons en termes de fundraising pour matérialiser notre ambition de faire de notre ONG l'une des plus performantes en matière d'études sur les questions environnementales, d'observation des forêts, d'études d'impact environnementales, de suivi budgétaire, de fiscalité et des questions liées aux industries extractives. Notre grande expérience en matière de suivi de projet d'extraction de nos matières premières devrait se renforcer avec la création prochaine d'un département chargé de la responsabilité sociétale des entreprises.

Marc ONA ESSANGUI
Secrétaire exécutif






CONTEXTE DES ACTIVITES DE BRAINFOREST EN 2011-2012

Le Gabon, face à la baisse des recettes pétrolières, s'est engagé dans la diversification de son économie. A cet effet, le Gouvernement gabonais a conduit de profondes réformes afin d'améliorer l'efficacité économique du secteur forestier. Au-delà de ces aspects purement pécuniaires, des considérations environnementales et sociales ont été également prises en compte. Car il s'agissait par la même occasion de se hisser au niveau des textes en vigueur sur le plan international ou sous-régional et qui dans l'ensemble véhiculent les concepts de bonne gouvernance forestière et de gestion participative des ressources naturelles.

Ces réformes en matière de forêt, pêche et aquaculture, aires protégées, environnement et formation, sont consignées dans des documents et textes de loi tels que : le Code Forestier, le Code de l'Environnement, le Code de la Pêche et de l'Aquaculture, la Loi sur les Parcs nationaux, le Document Stratégique de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (DSCR), le Programme Sectoriel Forêt Environnement (PSFE), la Lettre de Politique des secteurs forêt, pêche et aquaculture, aires protégées, environnement et leurs différents textes d'application ; et enfin, le mécanisme FLEGT/APV et AFLEG, actuellement dans sa phase préparatoire dans notre pays ainsi que le développement des agro-industries avec comme corolaire la problématique de la tenure foncière.

En somme, il s'est agi pour cette kyrielle de textes d'atteindre les différents objectifs environnementaux, économiques et sociaux à travers :

- une implication des communautés rurales et de la société civile dans la gestion des ressources naturelles ;
- un accroissement des recettes budgétaires de l'État et la redistribution d'une partie de celles-ci aux entités locales.
- une transformation plus poussée à forte valeur ajoutée des produits forestiers au niveau local ;
- une contribution au développement des ressources de la faune et des aires protégées ;
- une implication plus importante des nationaux dans les activités du secteur ;
- la gestion directe des forêts du domaine rural par et au profit des communautés et résidents locaux eux-mêmes ;
- la protection de la biodiversité.



Malgré cette volonté politique ostentatoire, l'on fait toujours malheureusement le triste constat du grand décalage qui existe entre les ambitions contenus dans les textes de loi et la pratique sur le terrain. Et s'il est vrai qu'une avancée a été observée dans quelques secteurs, il n'en demeure pas moins vrai que beaucoup reste à faire.

De ce fait, Brainforest aura mis en œuvre un panorama d'activités avec pour ambition, de contribuer efficacement aux processus politiques et législatifs initiés tant sur le plan national qu'international, notamment en matière de gouvernance ; de gestion durable des ressources naturelles ; et d'équité dans le profit et l'accès pour toutes les parties prenantes à ces ressources.

A cet effet, dans le domaine spécifique de la gestion des forêts, Brainforest, en partenariat avec d'autres organisations locales et internationales a poursuivi l'exécution de plusieurs projets centrés sur la promotion de la gestion durable et la lutte contre l'exploitation illégale de nos ressources.

En matière de gouvernance, la convergence de vue avec les préoccupations de la communauté nationale et internationale sur cette question a été le catalyseur des projets réalisés dans ce domaine.

La transversalité du débat sur l'équité sociale ramène souvent cette problématique à une question de gouvernance. À cet effet, la promotion de l'équité en tant que préoccupation a souvent été abordée de manière tout aussi transversale au niveau des différents projets mis en œuvre.



PREMIÈRE PARTIE : BILAN TECHNIQUE

IL EST TOUJOURS important de relever que le choix de nos actions est toujours guidé par le souci de promouvoir notre vision d'aboutir à une société gabonaise dans laquelle l'environnement sera protégé, avec la participation effective des communautés locales et autochtones qui bénéficieront des retombées issues de la gestion des ressources naturelles.

A cet effet, outre les projets mis en œuvre, Brainforest s'est également déployée sur le terrain durant la période 2011-2012 à travers la réalisation de plusieurs études et sa participation aux processus nationaux et internationaux sur la gestion durable des ressources naturelles et la bonne gouvernance.





PROJETS MIS EN ŒUVRE ET PRINCIPAUX RÉSULTATS OBTENUS

Comme il est de coutume, les projets mis en œuvre par notre organisation durant cette période ont essentiellement porté sur des thématiques en rapport avec nos objectifs globaux que sont:

- la promotion de la bonne gouvernance et du partage équitable avec les populations locales des bénéfices issus de la gestion des ressources naturelles ;
- le partage d'expérience et le renforcement des capacités des acteurs étatiques et non étatiques du Gabon œuvrant dans nos secteurs d'activités ;
- l'appui des communautés locales et autochtones dans la connaissance, la reconnaissance et l'utilisation de leurs droits forestiers et fauniques;
- la promotion de la cartographie participative comme outil de gestion durable des ressources naturelles et de prise en compte des droits des communautés.

I. LE PROJET « PARTICIPATION DES COMMUNAUTÉS DU BASSIN DU CONGO AU CŒUR DE LA RÉDUCTION DE LA DÉFORESTATION ET DÉGRADATION FORESTIÈRE »

Le projet dénommé « Participation des communautés du Bassin du Congo au cœur de la réduction de la déforestation et dégradation forestière », encore appelé BOFCOM par les partenaires au projet est financé par le Fonds pour les Forêts du Bassin du Congo (FFBC, CBFF) et enregistré sous le numéro P-ZI-C00-012 auprès de la Banque Africaine de Développement qui gère les fonds du CBFF.

Contexte

Les pays membres de la COMIFAC ont présenté une vision du Bassin du Congo pour le développement d'un système REDD international permettant à la fois une conservation et une gestion durable de la forêt. En effet, face au flou juridique qui prévaut en matière de protection des droits des communautés forestières des États membres de la COMIFAC et en matière de règlement des litiges fonciers, la mise en œuvre des stratégies nationales REDD devrait aider ces pays de la COMIFAC dans le processus de réforme des lois forestières, de clarification de la tenure foncière et de renforcement de la stabilité.



Objectif Global.

L'objectif global du projet se résume en deux axes principaux : la réduction de la déforestation et de la dégradation d'une part et la réduction de la pauvreté dans le Bassin du Congo d'autre part.

Pour tendre vers cet objectif global, il s'agit de :

- S'assurer que les droits des populations locales de Bassin du Congo soient garantis dans le cadre d'un système forestier climatique.
- Veiller à ce que les décisions REDD affectant les pays du Bassin du Congo profitent aux communautés forestières et entraînent une amélioration de la gouvernance forestière et une utilisation durable de la forêt.

Durée et dates de début et de fin du projet : 21 Janvier 2010 au 21 Janvier 2013 soit une durée de 36mois.

Partenaires BOFCOM : Brainforest (Gabon) - OCDH (République du Congo) - FERN (Belgique/Grande Bretagne) - CED (Cameroun)- OCEAN (RDC)- MEFP (RCA).



Tableau état d'avancement des activités de la Composante Gabon au 31 décembre 2012

Nature et descriptif des résultats.	Indicateurs des Activités planifiées	Résultats jusqu'à décembre 2012
1. Huit (8) ONGs de la COMIFAC participent de façon effective aux discussions nationales et internationales	Nombre ONGs nationales ont une bonne connaissance et participent effectivement aux débats REDD au niveau national et international Cible : année 1 : 5 ; année 2 : 8 ; année 3 : 12	Organisation des séances de travail entre les différentes ONG de la société civile gabonaise à travers la plateforme « Environnement Gabon » en vue de les sensibiliser sur le processus REDD par la mise à disposition des informations sur les différentes thématiques. La Plateforme Environnement Gabon, au départ préconisait de travailler spécifique sur REDD mais l'évolution des discussions au niveau national nous amène à considérer plus globalement les discussions sur les changements climatiques comme processus sur lequel nos efforts doivent être portés. Participation du Coordonnateur des Programmes de Brainforest, Chef de projet BOFCOM, comme personne-ressource et formateur au séminaire de sensibilisation sur le processus REDD le 19 mars 2011 organisé par le Réseau des Jeunes pour les Forêts d'Afrique Centrale au Gabon (REJEFAC) avec la participation d'une vingtaine de personnes représentant des OSC dont 5 de la Plateforme Environnement Gabon. Organisation d'un atelier de formation sur le Plaidoyer des OSC de la Plateforme Environnement Gabon avec intégration des modules sur les marchés de carbones et les crédits écosystémiques (Trentaine de participants) du 27 au 29 novembre 2012.
2. Des coalitions nationales des ONGs dans 3 pays COMIFAC participent au développement/ conception et implémentation des stratégies nationales REDD	Nombre des coalitions opérationnelles Indicateurs : année 1, 2 ; année 2, 3 ; année 3 : 5 (optionnel) Participation effective des coalitions au niveau national et international au débat REDD	Brainforest est responsable de la coordination de la plateforme d'ONG « Environnement Gabon » qui devait servir de cadre de concertation au processus REDD dans le cas où ce processus serait initié au Gabon. Mais, on constate que le gouvernement (ou la présidence??) s'oriente beaucoup plus vers un mécanisme qui incluerait REDD comme une composante de ce mécanisme national (voir analyses après le tableau). Brainforest est membre d'une coalition sous-régionale regroupant les 5 pays du projet BOFCOM.

Nature et descriptif des résultats.	Indicateurs des Activités planifiées	Résultats jusqu'à décembre 2012
3. Des réseaux forts et clairs dans la région du bassin du Congo des ONGs et OSC partage un agenda commun concernant l'amélioration de la gouvernance forestière et les droits communautaires	Réunions annuelles afin de discuter des stratégies conjointes Indicateur 1 par an	Participation aux ateliers régionaux de REDD-ACRN (2010, 2011, 2012 à Douala) et à celle de Bruxelles (octobre 2012) Participation au Sommet de Durban (COP17) avec l'Accra Caucus. La note de position qui avait été publiée par Brainforest avant la COP17 n'a pas enregistré de réaction de la part des autorités. Toutefois, à Durban, les incohérences relevées entre les différentes administrations techniques concernées dans cette note de position au sujet de la gestion de dossier Plan Climat ont été visibles à Durban. Après Durban, la documentation et les documents développés par Accra Caucus ont été mis à la disposition des membres de la Plateforme Environnement Gabon. mis à jour. Membre du Congo Caucus. Mise en place en mai 2012 d'un Réseau « Le Club des Journalistes Verts; CJV » en partenariat avec l'UICN-CARPE au Gabon, réseau regroupant au départ une dizaine d'organes de presse (écrite, en ligne et télé). A ce jour, 11 articles ont été publiés par les journalistes membres du CJV sur les activités de la Plateforme (fichiers annexés) et il y a également eu quelques passages dans les journaux télévisés. Production d'une chanson (jointe en annexes) et un clip vidéo (en cours de montage) sur la sensibilisation contre les plantations agroindustrielles et plus particulièrement l'accaparement des terres par le groupe Olam. Et, en appui aux communautés potentiellement impactées par le projet d'Olam dans la province du Woleu-Ntem, Brainforest a coordonné la signature d'une pétition avec des volontaires qui ont circulé avec des listes à Libreville et dans le Woleu-Ntem et on a enregistré près de 1 000 signataires pour la campagne de sensibilisation contre les plantations agroindustrielles et le respect des droits communautaires et une meilleure gouvernance dans la gestion de la tenure foncière.
4. Des Schémas REDD (projets) dans des pays COMIFAC sont développés avec une participation effective des parties prenantes locales y compris des communautés locales	Des ONGs ont une place à la table de la COMIFAC dans les différents pays où on discute REDD Indicateurs : année 1 : 2 ; année 2 : 4 ; année 3 : 5 ONGs	Suivi du processus d'élaboration du Plan climat et discussions sur l'implication des OSC gabonaises dans le processus Réalisation d'une étude sur l'impact des plantations d'huile de palme et le hévéa sur les populations locales (Rapport disponible), en partenariat avec le WRM et FERN. Présentation de l'étude à la plateforme (atelier novembre 2012)



Nature et descriptif des résultats.	Indicateurs des Activités planifiées	Résultats jusqu'à décembre 2012
5. Un mécanisme effectif de monitoring des transferts financiers du niveau central et local pour permettre les parties prenantes d'observer/superviser ce qui se passe avec les fonds REDD	Mécanisme transparent de partage de bénéfice existe Indicateurs : proposition soumise pour commentaires année 2	Non applicable au Gabon car le démarrage du processus REDD n'est pas encore effectif
6. Des plans nationaux REDD mentionnent l'importance de la reconnaissance des droits des peuples forestiers	Plans nationaux REDD réfèrent aux textes relevant des droits des peuples forestiers	Les droits des communautés forestières ne sont pas reconnus au Gabon. Participation à l'élaboration d'un plaidoyer en faveur des droits fonciers au niveau communautaire et auprès du Gouvernement : Lancement de la Campagne Gabon Ma Terre Mon Droit avec une vingtaine d'ONG (préciser les activités, les localités, les outils, etc....)

Observations et Analyses sur les Résultats

1. Huit (8) ONGs de la COMIFAC participent de façon effective aux discussions nationales et internationales

Partant du constat que les discussions sur les changements climatiques d'une manière générale, et spécifiquement le processus REDD sont très techniques et complexes, il s'avère qu'il y a un besoin évident de plus d'informations/renforcement de capacités pour une meilleure compréhension par les OSC de la Plateforme. Mais pour qu'il y ait un quelconque programme de renforcement de capacités, il y a lieu d'avoir des informations fiables sur le contenu des politiques développées mais surtout l'implication effectivement (information/participation) des différentes parties prenantes.

Face à cette situation du manque d'informations officielles sur l'avancée des discussions ou du développement des politiques, nous avons estimé qu'il est nécessaire de commencer à préparer les OSC de la Plateforme Environnement par des informations et des séances de travail de restitution. Nous avons ainsi organisé quelques séances de travail informelles trimestrielles qui ont surtout porté, pour la première séance le 10 mars 2012, sur la Note de position de Brainforest sur le Conseil Climat avant la COP17 et sur la restitution de notre participation cette COP17. Les autres séances de travail ont également été des séances de restitution de nos réunions ACRN de Douala et de Bruxelles. Ces séances ont regroupé en moyenne une quinzaine de personnes d'une dizaine d'ONG. Par conséquent, nous avons également utilisé le mailing pour partager les informations au reste des autres membres de la Plateforme Environnement Gabon.



D'une manière générale, on constate donc que les OSC veulent bien s'engager dans ce processus sur les discussions sur les changements climatiques mais le manque d'informations « officielles » mais surtout de la clarification de la position du Gabon sur ces questions ne permettent pas à ces OSC de pouvoir mieux se positionner, en dehors de la collecte/partage d'informations générales concernant ces thématiques.

En effet, la position officielle du Gabon sur le processus n'est pas très claire concernant spécifiquement le processus REDD, et les discussions sur les changements climatiques d'une manière générale. Des informations « officieuses » glanées auprès de quelques personnes ressources au sein de certaines administrations techniques concernées, comme d'autres mécanismes (MDP...), le processus REDD ne serait qu'une composante à intégrer dans le Plan Climat National (PCN) bien qu'à l'heure actuelle, aucune partie prenante intéressée n'a l'information officielle de la finalisation ou de la disponibilité de ce PCN (voir Note de position de Brainforest: constats toujours d'actualité!).

De ce qu'il paraît, le Gabon s'oriente beaucoup plus vers un processus favorable pour les marchés de carbone et les crédits des écosystèmes. Et, ces orientations seraient détaillées dans le PCN (quid de sa disponibilité?) et dans la Loi de Développement Durable qui est en voie d'être promulguée. Toutefois, ces textes souffrent de l'opacité dans laquelle ils ont été (ou sont) élaborés. En effet, en dehors des cabinets internationaux (ONFi et CITEPA pour le PCN) et certains administrations/institutions nationales (Conseil Climat pour le PCN, Direction de l'Environnement pour la Loi sur le Développement Durable), il n'y a vraiment pas eu un quelconque processus national de consultation effective des parties prenantes intéressées. Il y a donc plusieurs inquiétudes quant aux contenus de ces textes et de l'impact qu'ils pourraient avoir in fine sur la gouvernance des ressources naturelles au Gabon.

2. Des coalitions nationales des ONGs dans 3 pays COMIFAC participent au développement/conception et implémentation des stratégies nationales REDD

La Plateforme Environnement Gabon est déjà très active dans le processus APV/FLEGT. Toutefois, ce dynamisme ne peut encore s'observer dans le cadre des discussions autour des changements climatiques, et spécifiquement sur REDD car aucune stratégie nationale n'est encore développée.



3. Des réseaux forts et clairs dans la région du bassin du Congo des ONGs et OSC partage un agenda commun concernant l'amélioration de la gouvernance forestière et les droits communautaires

Le CJV a pour objectif une meilleure couverture médiatique des activités des OSC et vulgarisation de l'information environnementale. Même si le dynamisme des membres du CJV est encore à renforcer, on note cependant qu'il y a l'expression par ces derniers d'un besoin évident en renforcement d capacités sur différentes thématiques en lien avec le positionnement et les activités des OSC. Nous sommes donc en train de réfléchir avec UICN-CARPE sur les stratégies à mettre en place pour une pérennisation de ce CJV.

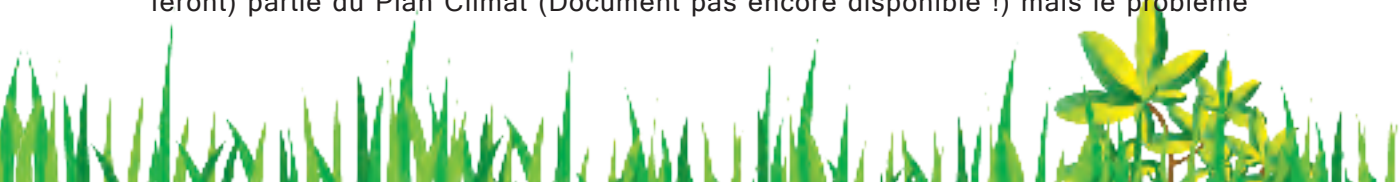
Avec la problématique du foncier et des projets d'accaparement des terres surtout avec les plantations agroindustrielles qui sont en train de prendre de l'ampleur au Gabon, on constate un certain dynamisme des OSC gabonaises en rapport avec ces problèmes. Il y a eu ainsi le lancement de la Campagne GabonMaTerreMondroit (GMTMD, www.gabonmaterre.org) pour une meilleur justice sociale dans le cadre de l'amélioration de la gouvernance et des droits des communautés.

4. Des Schémas REDD (projets) dans des pays COMIIFAC sont développés avec une participation effective des parties prenantes locales y compris des communautés locales

Le Plan Climat National, dont REDD «devrait» être une des composantes, n'est pas encore finalisé puisqu'à ce jour, il n'a pas encore fait l'objet d'une publication ni validation nationale, et par conséquent pas disponible pour les différentes parties prenantes. Dans son élaboration, en dehors de quelques membres du Conseil Climat, de ONFi et du CITEPA, il n'y a eu aucune participation/consultation des autres parties prenantes et encore moins des communautés locales. En conséquence, il n'y a pas encore officiellement de projets REDD nationaux en dehors du projet REDD sous-régional de la COMIFAC.

5. Un mécanisme effectif de monitoring des transferts financiers du niveau central et local pour permettre les parties prenantes d'observer/superviser ce qui se passe avec les fonds REDD

Il y a une nécessité de mieux comprendre les différents mécanismes qui font (ou feront) partie du Plan Climat (Document pas encore disponible !) mais le problème



réside dans l'opacité la plus totale dans laquelle ce Plan est développé. Dès le départ, au lancement de son élaboration, le Conseil Climat s'est positionné comme la seule instance habilitée à parler de REDD et des Changements climatiques au Gabon, ce qui a amené la frustration des ministères techniques concernés. Par la suite, des dissensions nées au sein même de ce Conseil Climat (voir Note de position de Brainforest annexée), le dossier Plan Climat s'est retrouvé confisqué aux mains de quelques conseillers à la présidence gabonaise avec l'appui technique d'ONFi et CITEPA.

Donc à ce jour, aucune autre partie prenante ne peut affirmer avoir une idée des mécanismes qui seront développés pour le monitoring des transferts financiers.

6. Des plans nationaux REDD mentionnent l'importance de la reconnaissance des droits des peuples forestiers

Pas d'existence de plan national REDD, qui devrait être une des composantes du Plan National Climat, n'est pas encore effectif.



II. LE PROJET « LA MISE EN ŒUVRE DU FLEGT : PROMOUVOIR LA BONNE GOUVERNANCE DANS LE SECTEUR FORESTIER »

Le projet est financé par le Département britannique pour le Développement International (DFID, UK) et est mis en oeuvre en partenariat avec l'ONG internationale FERN

Résumé du projet

Ce programme de trois ans que nous proposons porte sur trois domaines de travail clés :

- veiller à la bonne mise en œuvre des APV existants en Afrique centrale et occidentale et soutenir la négociation de nouveaux APV en Afrique centrale et en Asie du sud-est ;
- appliquer les enseignements tirés du FLEGT à d'autres processus (et notamment à la REDD) et à d'autres matières premières, comme l'huile de palme et le caoutchouc ;
- veiller à la bonne mise en œuvre des « mesures orientées vers la demande » du Plan d'action FLEGT à l'échelle de l'UE et des États membres (EM), et notamment des politiques d'approvisionnement de l'UE et des EM, du Règlement européen sur le bois, du Projet européen sur la transparence de l'empreinte forestière et du Règlement financier européen actuellement en cours d'élaboration.

Contexte et logique

La logique de cette proposition repose sur quatre points clés :

1. le fait que les mesures visant à limiter les dégâts causés aux forêts et aux communautés par l'exploitation illégale des forêts ont globalement échoué, alors que le processus FLEGT peut réussir ;
2. le fait que parvenir à résoudre le problème de l'exploitation illégale des forêts permettrait de générer de grosses sommes d'argent (supérieures à celles qu'un marché du carbone forestier pourrait rapporter) et que ceci constitue un élément essentiel d'un programme REDD efficace ;
3. le fait qu'il est important de regarder au-delà du secteur forestier pour enrayer la déforestation et de se pencher sur l'aménagement du territoire à l'échelle nationale ;
4. le fait que les mesures visant à préserver les forêts seront vaines si la notion de la demande n'est pas prise en compte dans l'équation.



Objectif

L'objectif du projet est de renforcer les droits fonciers communautaires et améliorer la gestion forestière par l'amélioration de la gouvernance forestière - au travers de réformes légales, institutionnelles et politiques.

L'atteinte de cet objectif est sous-tendue par trois (3) indicateurs :

- **Indicateur 1** : Zone sous propriétés communautaires ou droit d'accès et d'utilisation.
- **Indicateur 2** : Qualité de la gestion forestière.
- **Indicateur 3** : indicateurs de gouvernance.

Résultats

R1: mise en œuvre effective des APV qui améliorent la gouvernance forestière et reconnaissent les droits des peuples forestiers.

Indicateur 1.1 : Processus de consultation et de mise en oeuvre APV efficace, incluant les acteurs CSO actifs et les peuples indigènes/ organisations de communautés locales.

Activités :

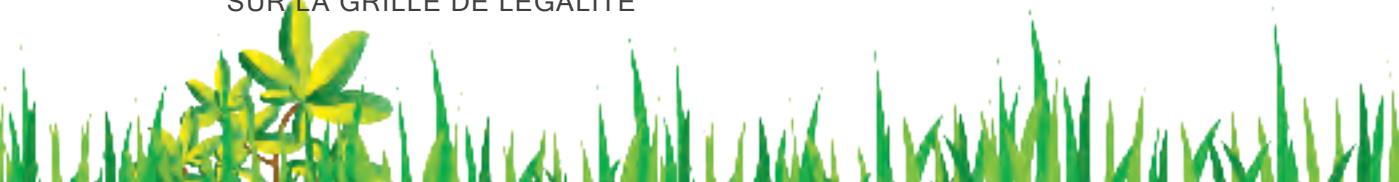
1) Tenue d'une réunion de concertation de la plateforme le 21 Avril 2012, sur les priorités de la société civile par rapport à la grille de légalité et l'APV en général. Cette réunion avait vu la participation de 21 OSC sur les 32 que compte le réseau FLEGT de la société civile gabonaise. Le but de ces travaux était de faire le point sur le niveau d'avancement des négociations relatives à la signature de l'APV entre le Gabon et l'Union Européenne.

Aux termes des travaux les points suivants ont été adoptés :

SUR LA FEUILLE DE ROUTE

La plateforme des Organisations de la Société Civile avait souhaité une rediscussion de la feuille de route constatant, qu'elle fait l'objet d'importants retards dans les dates de tenu des activités. L'intérêt étant de permettre aux uns et aux autres de mieux se préparer et de mieux suivre les différents débats.

SUR LA GRILLE DE LEGALITE



La Plateforme des Organisations de la Société civile s'était proposé d'apporter des éléments concrets dans les principes suivants :

❑ Principe 3 relatif à la législation sur l'environnement.

Constatant l'absence de système de traitement sécurisé des déchets, la Plateforme avait demandé que la question du traitement des déchets lourds soit discutée et fasse l'objet de décisions concrètes.

❑ Principe 4 relatif à la promotion de l'emploi des travailleurs nationaux

La Plateforme des Organisations de la Société Civile demandera la promulgation, la mise en application et l'insertion dans l'APV, du texte réglementaire relatif à la sécurité et santé au travail, ainsi que les dispositions relatives aux conditions de travail telles que prévues dans le Code du Travail.

La société civile souhaitera également que les dispositions réglementaires relatives à la préférence de la main d'œuvre locale, à compétence égale, dans le domaine du recrutement, soient effectivement appliquées. Elle souhaitera enfin que soit respectée la réglementation en matière de recrutement, telle que prévue par le Code du travail gabonais.

❑ Principe 9 relatif au droit des communautés

La Plateforme des Organisations de la Société Civile avait reconnu l'importance de la délimitation du domaine forestier rural et sa mise en œuvre. Mais, par souci d'avancer dans les négociations, elle recommandera qu'un mécanisme d'appui aux communautés soit intégré dans l'APV, afin d'accompagner les communautés dans la production de cartes participatives de leurs terroirs, permettant de limiter les zones de concessions forestières en dehors des zones de droit des communautés.

Certaines populations locales vivent dans la forêt. Elles y tirent leur alimentation, leur médecine, leur croyance et leur culture. Leur histoire y est inscrite. Il est vital de respecter leurs droits et de sécuriser leur vie quotidienne de nomades dans l'aire qu'ils occupent depuis des siècles.

La société civile a réitéré son souhait d'accompagner la réflexion sur la mise en œuvre d'un cadre juridique et institutionnel durable des forêts communautaires.

En vue d'enrichir la réflexion, la Plateforme des Organisations de la Société



Civile se proposera d'élaborer au mois de juin, un manuel de procédure et un modèle de cahier de clauses contractuelles adressé aux autres parties prenantes, afin de compléter la disposition 251 du Code forestier.

Suite à sa large concertation, la Plateforme des Organisations de la Société Civile rappelle l'importance d'intégrer dans le corps de l'APV, une annexe sur les informations à rendre publics et une sur les textes législatifs à prendre.

Enfin, la Plateforme des Organisations de la Société Civile souhaite qu'un observatoire indépendant des forêts soit intégré dans le processus de négociation. L'observatoire indépendant des forêts constitue un instrument permettant d'améliorer la gouvernance de la ressource forestière. Cet outil sera un partenaire et une entité complémentaire de l'État, dans l'accomplissement de ses missions.

Suite à la diffusion de cette note de position, la réaction du gouvernement ne se fit pas attendre. Ce dernier considérera que les OSC ont en toute légitimité le droit de réclamer la révision de la feuille de route, de même que celui de proposer des améliorations mais il n'est toutefois pas de leur ressort de décider de la suite à donner. Les propositions restent à étudier et à amender.

Il est à noter cependant, que depuis la publication de la note de position de la société civile, les négociations sont bloquées et aucune nouvelle information n'a depuis lors apporté des précisions sur les raisons du blocage, ou encore moins sur la date éventuelle de reprise des discussions.

2) Concernant le manuel de procédures d'élaboration des cahiers de charge, des échanges ont été entrepris dès mai 2012 entre Brainforest représentant la plateforme FLEGT des OSC gabonaise, et l'ONG ClientEarth en vue d'établir un partenariat d'assistance juridique dans le cadre de la formulation par la société civile, de ce document contractuel devant encadrer les relations entre les exploitants forestiers et les communautés rurales des zones d'exploitation du bois.

Il faut retenir que le manuel de procédure s'adresse aux parties prenantes des négociations de l'APV pour le moment, et qu'une fois adopté il s'adressera à tous les acteurs du secteur forestier (Populations rurales, opérateurs privé, Administrations Locales, Administration des forêts, Autorités judiciaires, partenaires au développement, Autorités de délivrance des licences FLEGT etc).



Pour le moment aucune réaction n'est enregistrée de la part du gouvernement à ce sujet. De même il est difficile de parler de blocage pour le moment car les partenaires (Brainforest et ClientEarth) continuent de travailler à parachever le document, après la dernière séance de présentation du Draft aux OSC lors de l'atelier organisé à Libreville les 27, 28 et 29 novembre 2012.

Indicateur 1.2 : Discussions sur la propriété foncière au niveau national

Les discussions sur le foncier au niveau national ont connu plusieurs articulations. Avec chacune pour objectif d'alimenter la réflexion lors des assises organisées à Libreville du 11 au 13 Juillet 2012. Les différentes étapes qui ont encadré ces réflexions furent :

- l'étude sur le foncier faite par une consultante internationale (Liz Alden Willy) de novembre à décembre 2011, à la demande de FERN et ClientEarth ;
- l'atelier sur le foncier qui devait servir à présenter les résultats de l'étude : état des lieux de la question foncière au Gabon
- l'étude sur l'impact des agro-industries sur les droits fonciers ruraux. Ici, l'objectif était de voir à partir d'un cas concret comment la problématique de la sécurité foncière au travers des processus d'accaparement des terres à grandes échelles peuvent fragiliser les communautés rurales pauvres et défavorisées du pays.

Pour toutes ces activités, le public cible était certes les OSC du réseau FLEGT, mais aussi toutes les Administrations concernées par les questions foncières. La participation des parties concernées à chacune des activités a été satisfaisante. En effet, si pour l'atelier national sur le foncier les listes de présence affichaient 60 invités, les études quant à elles ont obligé les consultants à enquêter auprès d'un large échantillon d'informateurs. À ce titre, l'étude de novembre et décembre 2011 a permis de visiter des communautés rurales dans trois provinces du Gabon. Soit un total de 150 personnes, hommes, femmes, et jeunes confondus.

L'étude sur l'impact des agro-industries s'est déroulée dans les mêmes localités et a eu la même base sociologique.

Le sortir de toutes ces activités a permis la mise en place d'une nouvelle dynamique qu'impulsent les OSC gabonaises, à côté des discussions FLEGT. Il s'agit de l'initiative « Gabon ma terre mon droit ».



Activités :

- Discussions sur la propriété foncière au niveau national.
- Étude de cas produite sur le statut actuel des droits sur les terres
- Atelier national sur le foncier
- Préparation des Termes de références en vue de l'étude sur la faisabilité des forêts communautaires au Gabon.

Parmi les activités ci-dessus initialement identifiées, l'étude sur la faisabilité des forêts communautaires n'a pas eu lieu. La raison fut tout simplement liée au fait qu'il existe déjà d'autres initiatives plus antérieures qui travaillent sur cette problématique. Il s'agit du Ministère des Eaux et Forêts dans le cadre du projet d'appui de l'OIBT à la promotion des forêts communautaires au Gabon, et du projet « DACEFI » du WWF-Gabon. Ces deux initiatives ont respectivement 6 années d'expériences sur la question (DACEFI) et 2 années (Projet OIBT du Ministère des Eaux et forêts).

R2 : Un réseau bien informé d'OSC travaillant sur le FLEGT et les droits des communautés au niveau global

Indicateur 2.1 : Nombre de documents et de déclarations de position de qualité produit par les membres de la plateforme FLEGT

Activité :

- Produire des documents et faire des déclarations pour bien traduire notre position dans les discussions FLEGT. L'exposé des motifs de la note de position est mentionné au résultat 1.

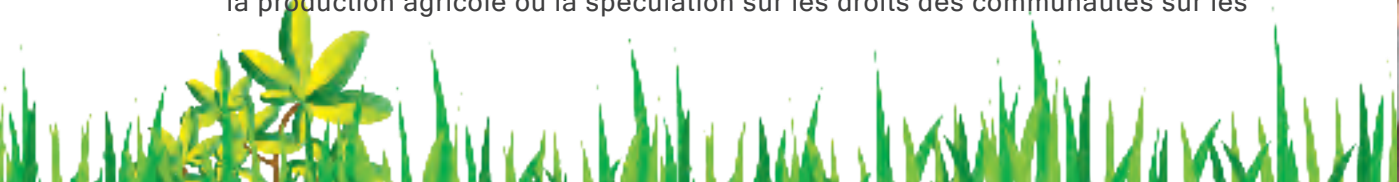
R3 : Contribuer à faire comprendre le potentiel des processus d'APV dans l'amélioration de la gouvernance des forêts et des ressources naturelles

Indicateur 3.1 : indicateurs de gouvernance.

Activités :

- Nombre d'échanges et de communications de qualité entre les membres et utilisation du site Web loggingoff (nr consultations individuelles).

Mesure dans laquelle les informations (sur l'impact des baux à long terme pour la production agricole ou la spéculation sur les droits des communautés sur les



terres) sont produites avec et par les partenaires locaux (lié au financement de CBFF et WRM, étude Franck Ndjimbi (à finaliser janvier 2013). Le site web a été aménagé pour assurer une meilleure visibilité du projet et celle de ses activités. La nouvelle mouture du site met l'accent sur la visibilité des différentes publications (rapports et articles) y afférents. L'accent porte également sur l'archivage; et à ce titre un moteur de recherche basé sur les mots clés et sur le ou les bailleurs sera mis en place. Date butoir fin janvier pour la livraison.



III. LE PROJET « ASSIMILATION ET VULGARISATION DES ÉLÉMENTS DU PLAN D'ACTION FLEGT PAR LA SOCIÉTÉ CIVILE GABONAISE, POUR SA PARTICIPATION QUALITATIVE AUX TRAVAUX DE NÉGOCIATION ET DE MISE EN ŒUVRE DE L'APV »

Initié en 2011 pour une durée de 2 ans, sur financement de la Délégation de l'Union Européenne, le projet vise à favoriser l'assimilation et la vulgarisation des éléments du plan d'action FLEGT par les acteurs de la société civile gabonaise. Le but de cette démarche est de préparer et renforcer la participation des OSC aux activités de négociation puis, de mise en œuvre de l'APV. Les partenaires initiaux au projet sont Brainforest (Porteur du Projet), AGNU, Nyanga Tour, Alsem, FERN et WellGrounded.

Contexte

L'action vise à soutenir l'Accord de Partenariat Volontaire (APV) FLEGT entre le Gabon et l'UE. Pour cela, elle tend à œuvrer en faveur du renforcement des capacités de la société civile afin qu'elle puisse s'impliquer efficacement aux négociations de l'APV d'une part, et d'autre part pour qu'elle se prépare à la mise en œuvre de l'APV à travers le renforcement du système de vérification de la légalité (SVL), par le biais de la surveillance des forêts.

Objectifs visés

L'objectif global du projet est d'asseoir auprès de la société civile une compréhension soutenue des éléments du plan d'action FLEGT, et une meilleure capacité d'analyse pour une meilleure participation aux négociations de l'APV.

De façon spécifique, il s'agit, pour les organisations de la société civile gabonaise, de :

- Montrer une meilleure compréhension du mécanisme FLEGT
- Jouer un rôle actif dans la négociation et la mise en œuvre de l'APV partout dans le pays.

Activités réalisées

Les activités ont été planifiées sur trois axes, à savoir :

- le renforcement des capacités des OSC ;
- la participation aux négociations ;
- la communication.



Résumé de l' Action

Les activités décrites par ce rapport ont été planifiées pour la période allant de novembre 2011 (date de signature) à Décembre 2012. Le présent rapport donne donc un aperçu du niveau de mise en œuvre.

Activités et résultats

Axe 1 : Renforcer les capacités des OSC de la plateforme FLEGT pour leur permettre de comprendre et analyser certaines thématiques clés du processus FLEGT et les contenus de la législation forestière en relation à ces thèmes.

- ❑ Volet formation de la société civile.

Activités 1: Renforcer les capacités des OSC et des communautés rurales sur les notions de « Système de traçabilité du bois », « chaîne d'approvisionnement », et « les procédures de contrôle de la conformité des bois ».

Intitulé des activités réalisées en lien avec l'activité 1: Ateliers d'information et de sensibilisation sur les outils de l'APV FLEGT.

Conférences organisées:

- A l'Estuaire :

Dans les départements de NZOMOE et de la NOYA avec une trentaine (30) de participants chacune. Planifiées sur 2 jours de travaux, l'organisation et l'exécution des activités se sont déroulées du 21 au 30 mars 2012 à NZOMOE et du 1er au 7 avril à Cocobeach, département de la NOYA.

- Dans la Nyanga :

Ce sont les départements de MOUGOUTSI et de la Basse BANIO qui ont abrité les travaux des deux ateliers organisés dans la Nyanga.

Également planifiés sur 2 jours de travaux pour 30 participants, l'organisation et le déroulement ont par contre requis 7 jours pour chaque atelier. Ainsi, du 08 au 15 mai les travaux ont eu lieu à MAYUMBA dans la Basse BANIO, et du 16 au 22 à TCHIBANGA dans le département de MOUGOUTSI.



Les sujets couverts étaient les concepts techniques du FLEGT que sont :

- système de traçabilité du bois,
- chaîne d'approvisionnement,
- et les procédures de contrôle de la conformité des bois.

En développant des activités autour de ces concepts, le but recherché était à la fois de faciliter la compréhension des OSC et des communautés rurales de l'intérieur du pays vis-à-vis de ces notions, mais aussi du fait de cette compréhension, susciter des prises de positions ou points de vues de la société civile sur ces questions dans le cadre des négociations FLEGT.

Résultats de cette activité

- Tout d'abord noter la forte mobilisation des organisations associatives et des communautés rurales de l'intérieur du pays, dans les régions où se sont déroulées les missions. Ensuite indiquer que le projet a suscité un début de prise de conscience pour une synergie d'efforts entre la société civile organisée au sein du réseau FLEGT et les Autorités locales.

☐ Volet communication.

Activités 2: Conception, production et diffusion d'outils d'information sur le FLEGT. Publication d'articles dans la presse écrite et en ligne gabonaise. Passage dans les médias télévisés pour aborder des questions liées au FLEGT. Mise à jour régulière des informations relatives aux activités du projet sur le site web de Brainforest.

Les sujets abordés par les brochures.

- Le FLEGT et ses thématiques;
- L'importance de ce processus : enjeux et perspectives ;
- La problématique de la gouvernance dans le secteur forestier.

Résultats de cette activité

Un public large d'acteurs de la société civile et de l'administration a pu être informé de l'existence du processus FLEGT, de ses objectifs, et surtout des négociations en cours entre le Gabon et l'UE en vue de signer un Accord de Partenariat Volontaire (APV).



4 brochures traitant de :

- Ce qu'est le FLEGT ;
- Le développement des Lois à travers le FLEGT ;
- La politique commerciale de l'UE à travers le FLEGT ;
- Pourquoi faut-il développer un partenariat avec les pays producteurs...
- ...ont été produites. Au total, 250 exemplaires de chaque brochure thématique ont été imprimés et distribués dans les régions ayant abrité des séminaires à l'intérieur du pays. Des copies de ces brochures seront annexées au présent rapport partiel.

Axe 2: Permettre aux OSC membres de la plateforme FLEGT de participer effectivement au processus de négociation de l'APV FLEGT et plus généralement dans la mise en œuvre du futur accord entre le Gabon et l'UE.

Activités.

1- Atelier sur l'élaboration d'une stratégie générale de plaidoyer en lien avec les thématiques clés sur lesquelles la société civile souhaite le plus porter son attention.

2- Encourager l'élaboration de positions propres à la société civile spécifiquement sur les thématiques : traçabilité, chaîne d'approvisionnement et procédures de contrôle de la légalité du bois.

Résultats de cette activité

- Publication d'une note de position de la société civile au mois de mars 2012, portant revendication de l'urgence par le gouvernement de renégocier la feuille de route de l'APV/FLEGT avec l'UE et intégration d'un certain nombre de points importants pour les OSC, et ayant fait l'objet de discussions au sein du Comité Technique de Coordination (CTC).
- Organisation d'un atelier sur la stratégie générale de plaidoyer des OSC au mois de novembre, en lien avec leurs thématiques clés.



IV. LE PROJET « RENFORCEMENT DES CAPACITÉS POUR LE RESPECT ET LA PROMOTION DES DROITS DES COMMUNAUTÉS FORESTIÈRES »

Résumé du projet

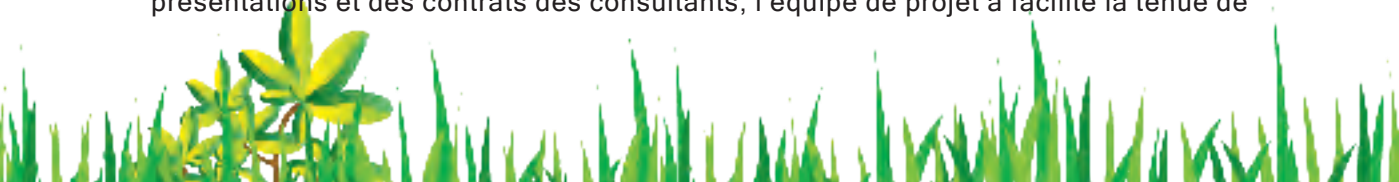
En partenariat avec la Rainforest Foundation UK (RFUK) sur un financement du DFID, l'objectif du projet est de renforcer les organisations non gouvernementales (ONG) et les organisations locales gabonaises d'une part dans leurs capacités à maîtriser les questions légales concernant la gestion des forêts et de l'environnement et les droits des communautés forestières, d'autre part, à accompagner les populations locales dans leurs capacités à dialoguer avec les acteurs, publics et privés, intervenant dans leur milieu, pour promouvoir le développement et la lutte contre la pauvreté.

Le projet facilitera la mise en place de processus d'échange et de réflexion intra et inter communautaires et de dialogue entre les communautés impliquées, les autorités locales et centrales, les opérateurs économiques (sociétés forestières, sociétés de safari, projets de conservation, sociétés minières...etc.) intervenant dans leur environnement pour adresser des problématiques spécifiques soulevées par les populations et relatives à l'utilisation et à la gestion des ressources forestières dont elles dépendent étroitement pour leur développement. En ce sens, le projet renforcera la participation communautaire dans les politiques, stratégies et projets qui concernent leur milieu de vie.

Résumé des résultats

1. La formation initiale de 9 juristes stagiaires (à la suite d'un appel à candidature) et 3 juristes auditeurs libres appartenant à l'organisation partenaire Conservation Justice ;
2. La recherche des Locaux devant accueillir les Juristes sur le terrain et l'installation de ceux-ci dans leurs différentes zones d'activités ;
3. La coordination des équipes terrain à travers l'appui de celles-ci dans la compréhension du cadre logique du projet et l'élaboration de leurs plans d'activités trimestrielles ;
4. Le démarrage de la cartographie des acteurs et de l'actualisation des études initiales par les équipes de terrain
5. La préparation des modules de formation des Parajuristes par les Juristes.

Outre la préparation de l'atelier qui a abouti à la finalisation des différentes présentations et des contrats des consultants, l'équipe de projet a facilité la tenue de



l'atelier de formation initiale des Juristes Stagiaires. Dans l'impossibilité de mobiliser tous les intervenants pendant la première phase de cet atelier, il a été opéré le choix judicieux d'organiser une seconde phase devant permettre de couvrir toutes les thématiques.

Contrairement au contenu du cadre logique et compte tenu des réalités locales, nous avons pu obtenir à l'issue du processus de recrutement neuf (9) juristes au lieu de dix (10). Il est cependant important de mentionner que 3 autres Juristes auditeurs libres et appartenant à une organisation partenaire du nom de Conservation Justice ont bénéficié de cette formation.

Cet atelier avait pour but de doter préalablement les Juristes-stagiaires de compétences multidisciplinaires devant leur permettre de mieux aborder l'ensemble de problématiques auxquelles ils devraient être confrontés dans l'exercice normal de leurs compétences aux côtés des acteurs locaux. De ce fait, l'atelier ci-dessus cité s'inscrivait purement dans cette logique et avait ceci de particulier que les formateurs abordaient non seulement les thématiques relevant du Droit international et national en matière de gestion des terres et des ressources naturelles, de la sociologie et de l'anthropologie mais également des thématiques qui touchaient à la méthodologie de travail en milieu rural et à certains processus en cours en matière de gestion des ressources naturelles.

Au sortir de l'atelier quatre (4) juristes ont été retenus comme le préconisait le cadre logique. Malheureusement suite au désistement d'un des juristes stagiaires pour des raisons personnelles, la mise en œuvre du projet s'est poursuivie avec le placement des Juristes restants dans leurs zones d'affectation au cours du mois de juillet 2012. Cette mission de placement a d'ailleurs permis d'effectuer des descentes auprès des différents partenaires et des communautés locales en vue de présenter les Juristes mais aussi de revenir sur les grands défis à atteindre dans le cadre de ce projet. Cette mission de placement des Juristes a été précédée d'une mission de recherche de logements qui a permis dans les trois zones du projet de trouver des logements devant également servir de bureau aux Juristes.

A la suite de la mission de placement, il était question que les équipes locales nous fassent parvenir leur planning trimestriel d'activités. Cependant malgré les nombreuses orientations données par téléphone, par la Coordination du projet, les documents transmis par les Juristes restaient suffisamment vagues. C'est pourquoi nous avons jugé nécessaire d'effectuer une descente dans leurs différentes zones de travail afin de les appuyer sur cet aspect mais aussi dans une meilleure compréhension du contexte du projet et du cadre logique qui a été élaboré pour cette première année. L'on notera que les Juristes ont été satisfaits à l'unanimité de la tenue de ces



séances de travail, pour eux, les défis à relever de même que les activités à mener pour y parvenir sont désormais clairs. C'est d'ailleurs sur cette base que les Juristes ont exécuté leurs premières activités de terrain.

Les premières activités exécutées par les équipes locales dans leurs zones respectives ont porté sur la cartographie des acteurs impliqués dans la gestion des ressources naturelles dans leurs différentes zones. Le but était de répertorier chaque acteur, d'identifier son rôle dans la gestion des ressources naturelles de la zone et par la suite de définir les piste de collaboration avec ceux-ci.

Par la suite, il a été question d'actualiser la liste des villages avec lesquels nous travaillons dans ces différentes localités. Il apparait clairement que le projet a intégré 24 nouveaux villages à ceux existant préalablement. Ces villages sont repartis ainsi qu'il suit :

- Dans la zone de l'Ogooué Ivindo : Mbolo 3, Epassendje 1 et 2, Iyoko et Ngota ;
- Dans la zone de Minvoul, de nombreux villages ont intégrés la précédente liste des villages a étudiés à savoir : Château, Mebem 1, Mebem 2, Ngone, Evela, Saint Benoît, Elarmintang 1, NfefengLam, Mintebe, Nkok-Kom, Awa'a, Mimbang, Akon-ntang, Bissono, Messang-menang.

A l'issue de ces ajouts, le projet travaillent actuellement avec un nombre total de 54 villages.

Dans le cadre des descentes sur le terrain, il a été élaboré un questionnaire de collecte de données avec les Juristes. Celui-ci sert actuellement de base de travail dans les villages pour l'affinement de l'étude initiale. S'agissant particulièrement de cette dernière activité, les équipes se trouvent au stade de l'administration du questionnaire dans les villages.

Les juristes- stagiaires ont également démarré la préparation des modules de formation de leurs para-juristes respectifs. Seule la Juriste de Makokou a commencé les formations de son Para-juriste en raison de la mise en place imminente des Comités Consultatifs de Gestion Locale (CCGL) du parc de l'Ivindo dont sa communauté est voisine. Les modules abordés sont ceux portant sur la réglementation de la faune, les droits coutumiers et les parcs nationaux. Il faut noter que nous avons assisté à la première préparatoire à la mise en place de ce CCGL du Parc de l'Ivindo.



Bénéficiaires

	Nombre de communauté étudiée	Estimation de la population touchée par le projet	Population autochtone touchée
Makokou	19	3272	0
Minvoul	19	808	289
Fougamou	16	1000	302
Total	54	5080	591

A ce jour, on compte 54 communautés ou villages, soit approximativement une population totale de 5080 personnes qui sont touchées directement par le projet. La population autochtone représente environ 12% de la population totale qui bénéficie du projet. La répartition des communautés en fonction des zones est mentionnée dans le tableau ci-dessus.

Par ailleurs, 4 parajuristes travaillent aux côtés des Juristes et bénéficient d'ores et déjà de leurs connaissances et expérience sur les questions de droit foncier et de l'environnement. Il est important de noter que l'équipe des 4 para-juristes comporte 2 autochtones (une Babongo et un Mintsogo). L'aspect genre a été également pris en compte en raison de ce que l'un des membres de l'équipe des para-juristes est une femme.



V. LE PROJET « RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ CIVILE GABONAISE ET DES COMMUNAUTÉS LOCALES AUX ACTIVITÉS DE SURVEILLANCE ET DE COLLECTE D'INFORMATIONS SUR LES INFRACTIONS FORESTIÈRES, POUR UNE AMÉLIORATION DE LA GOUVERNANCE »

Contexte

Depuis Septembre 2010, le gouvernement gabonais a entamé des négociations avec l'Union européenne en vue de la signature d'un Accord de partenariat volontaire (APV). L'APV vise d'une part l'adoption d'un mécanisme de régulation capable d'assurer une exploitation forestière respectueuse des textes réglementaires au Gabon, et d'autre part l'amélioration des échanges commerciaux avec l'Union Européenne par l'ouverture des marchés aux produits ligneux issus des sources légales.

Le mécanisme de régulation souhaité comporte plusieurs éléments parmi lesquels, l'institutionnalisation et l'opérationnalisation d'un observatoire indépendant des Forêts. L'observation indépendante contribue au renforcement de la gouvernance forestière et à l'amélioration des pratiques. Par le suivi des activités, il permet de vérifier l'adéquation des pratiques avec les dispositions réglementaires dans les chantiers forestiers. De cette façon, il aboutit à la mise en lumière des insuffisances telles les dépassements des limites des permis, les violations de diamètre d'exploitabilité, les coupes illégales et sans titres, l'absence de gouvernance... et même l'exclusion des communautés du bénéfice de la ressource.

Pour garantir l'efficacité d'un tel instrument, la mobilisation des parties prenantes dotées de réelles capacités techniques est nécessaire. Cependant, le constat de la méconnaissance de cet outil par les différentes parties prenantes autorise à s'inquiéter sur leur aptitude à s'arrimer et à satisfaire à ses attentes pratiques, pour une collaboration étroite dans la recherche d'une application effective des lois forestières. Dès lors, se pose le problème du renforcement des capacités des parties prenantes, notamment de la société civile.

C'est dans cette optique que la plateforme FLEGT des Organisations de la Société Civile (OSC) gabonaise dénommée « Environnement Gabon » a bénéficié, pour la seconde fois consécutive, d'une subvention du Programme ACP-FLEGT de la FAO. Cette subvention était portée par l'ONG Brainforest.



Objectifs

Il s'agissait, dans un premier temps, d'informer et de sensibiliser les membres de la plateforme ainsi que les communautés rurales, sur la notion d'Observation Indépendante des Forêts (OIF).

Il s'agissait par la suite, de soutenir les activités de renforcement des capacités de la société civile et des communautés locales pour mener des missions de surveillance et de collecte des infractions forestières.

Résultats

Les résultats obtenus au terme de ce projet se déclinent ainsi qu'il suit :

- Les OSC et les communautés rurales sont sensibilisées sur la notion d'OIF à travers 1 atelier et 4 missions d'information portant sur l'historique, le rôle et les formes de cet outil ;
- les capacités des différents acteurs (OSC et communautés rurales) ont été renforcées à travers l'organisation d'un atelier et 4 sessions de formation techniques portant sur : Les types d'infractions physiques; La méthodologie de la collecte des données; La planification, préparation et réalisation d'une mission d'OI; La rédaction des rapports; L'initiation à l'utilisation du GPS; L'initiation à l'utilisation du logiciel de cartographie Mapsource.

Il convient aussi de relever que grâce au projet, notamment suite aux sessions de formations, des partenariats sont en train d'être établis entre les OSC et les Autorités locales de certaines régions, pour travailler en synergie afin de faire reculer les coupes illégales.



VI. LE PROJET «PROFORMAL : OPTIONS POLITIQUES ET RÉGLEMENTAIRES VISANT À RECONNAÎTRE ET À MIEUX INTÉGRER LE SECTEUR NATIONAL DU BOIS DANS LES PAYS TROPICAUX»

Le projet PRO-FORMAL sur l'exploitation artisanale du bois d'œuvre au Gabon a débuté en novembre 2010, et s'est achevé en juin 2012.

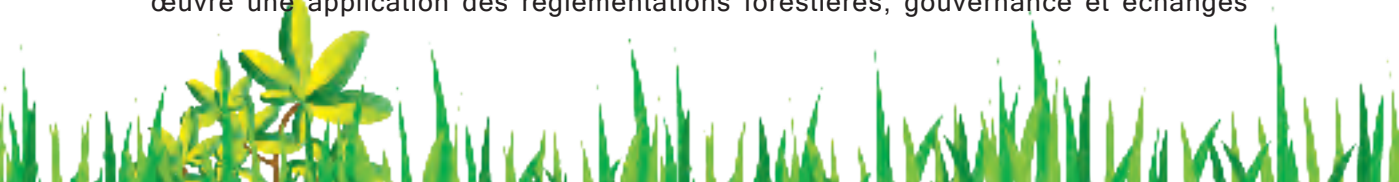
La nécessité d'étudier cette filière domestique du bois résidait tout d'abord dans l'insuffisance de recherches menées jusqu'à présent dans ce secteur occasionnant ainsi un manque criant de données à l'échelle nationale. Les études antérieures conduites par l'administration en charge des Eaux et Forêts (Mabiala 2004/Diawassa 2007) à l'aval de cette filière estimaient le nombre de dépôts de bois à 305 et qui pourvoieraient en emploi plus de 700 personnes dans la seule province de l'Estuaire. En complément à ces études, le CIFOR en collaboration avec l'IRET et Brainforest a initié entre 2008 et 2009 un projet intitulé « ILLEGAL LOGGING » dans cette même province de l'Estuaire. L'analyse des données issues des enquêtes de terrain en amont et aval de la filière durant ce projet ont permis de révéler l'existence d'une importante filière artisanale informelle, qui approvisionnerait les marchés locaux et nationaux.

La deuxième raison de ce projet est l'engagement du Gabon avec l'Union Européenne dans le processus FLEGT-APV qui exige à court ou moyen terme d'assurer la traçabilité et la légalité de tous les produits tirés de l'exploitation forestière orientée vers l'exportation ou vers la consommation domestique.

Enfin, la décision présidentielle de novembre 2009 qui contraint les entreprises forestière installée au Gabon à transformer 100% de leur production sur place.

L'objectif général du projet ProFormal vise à mieux caractériser la filière nationale de bois d'œuvre domestique afin de déterminer ses avantages et inconvénients afin de Produire des options de politiques pertinentes permettant de mieux réglementer et d'intégrer le secteur domestique dans l'économie formelle, assurer la subsistance des populations qui en dépendent et enfin, promouvoir l'adoption de meilleures pratiques de gestion forestières.

L'analyse de données collectées favorisera la légalité, la sécurité des moyens de subsistance et la gestion améliorée du secteur domestique du bois dans les pays tropicaux, en particulier dans les pays de négociation ou en phase de mettre en œuvre une application des réglementations forestières, gouvernance et échanges



commerciaux accord de partenariat volontaires (APV FLEGT).

Pour la réalisation de ce projet au Gabon, le CIFOR(partenaire technique et bailleur) a collaboré avec le Ministère en charge des Eaux et Forêts, l'Institut de Recherche en Ecologie Tropicale (IRET) et L'ONG Brainforest. Il revenait à chacun des partenaires de collecter des données empiriques sur le terrain.

Pour Brainforest, le travail demandé par le CIFOR a surtout consisté à déterminer l'impact de l'exploitation artisanal de bois en zone rural à travers des enquêtes semi-dirigées auprès des scieurs et autorités des localités parcourues.

Une descente de terrain d'une durée de quinze(15) jours a été organisée mensuellement pendant la durée du projet, afin de dresser un diagnostic sur le sciage artisanal à l'échelle des cantons et départements des provinces prospectées. Tel qu'indiqué dans les termes de référence du projet, douze (12) missions ont été effectuées dont six(6) dans l'Estuaire et six(6) dans différentes autres provinces du pays (Woleu-Ntem, la Ngounié, le Moyen-Ogooué, la Nyanga, l'Ogooué-Lolo et l'Ogooué-Ivindo).

Les résultats présentés dans ce résumé ne prennent pas en compte les analyses des données transmises au CIFOR, mais sont basées sur les observations directes faites sur le terrain.

Le principal résultat à atteindre pour les activités échues à Brainforest consistait à caractériser le sciage artisanal à l'échelle des cantons des provinces enquêtées. Il s'agissait entre autre de répertorier les différents scieurs intervenant à l'échelle des cantons enquêtés ; d'identifier les zones d'intense activité d'exploitation artisanale « informelle » de bois; d'informer les autorités locales sur le projet et recueillir leur vision sur cette activité.

Il en ressort des discussions avec les agents de l'Administration des Eaux et Forêts interrogés dans les différentes provinces enquêtées que la production de sciage artisanal est en augmentation ces dernières années. Multiples hypothèses peuvent expliquer cette croissance : il y va de l'interdiction d'exporter désormais les grumes qui a conduit à la compression des emplois dans la filière bois, ou encore l'augmentation de la demande de sciage artisanaux causée par les multiples chantiers...

En ce qui concerne les principales zones d'intense activité d'exploitation artisanale, l'étude a montré que les scieurs exploitent le bois situé à environ 3km de la route, dans les plantations (anciennes ou nouvelles) qu'ils achètent avec des propriétaires desdites plantations. Il s'agit pour la plupart des arbres se trouvant en dehors



du domaine permanent de l'État. Cependant, il peut arriver que certains scieurs exploitent du bois abandonné dans un ancien parc à bois.

Au niveau rural, la production et la transformation artisanales du bois permettent aux populations locales d'exercer des droits de propriété sur les ressources forestières et de les gérer à leur profit.



ETUDES REALISEES

Au-delà des projets mis en œuvre, quelques études spécifiques ont été réalisées.

I. ÉTUDE SUR L'IMPACT DES PLANTATIONS AGRO-INDUSTRIELLES DE PALMIERS À HUILE ET D'HÉVÉA SUR LES POPULATIONS DU GABON

Cette étude s'inscrivait dans le cadre du projet régional: « Participation des communautés du Congo Bassin au cœur de la réduction de la déforestation et dégradation forestière», et a été réalisée par Brainforest, avec l'appui technique de FERN et du World Rainforest Movement (WRM). L'appui financier a été fourni par le Fonds pour les Forêts du Bassin du Congo (FFBC, CBFF) et la Société suédoise pour la conservation de la nature (SSNC).

Au terme d'une mission relative à l'analyse de l'impact des plantations agro-industrielles de palmiers à huile et d'hévéa sur les populations du Gabon, cette étude donne l'alerte sur les menaces pour les populations rurales assujetties aux plantations industrielles de palmiers à huile et d'hévéas.

L'objectif de cette étude est déclinée en cinq parties axées sur l'état de référence de l'environnement socioéconomique; les implications du cadre juridique; le processus en cours; la problématique des dynamiques de changement dans le mode de vie des populations.

Des recommandations pouvant se traduire en plan opérationnel censé contribuer à la sauvegarde du mode de vie des populations rurales dans un contexte où le développement des agro-industries semble inéluctable ont été proposées.

Dans la plupart des cas de cette étude, les entretiens avec les populations concernées ont porté sur les activités coutumières, les sources de revenus, l'utilisation de l'espace et des ressources, les structures sociales et les modes d'organisation, les relations avec le pouvoir public et les opérateurs, et les effets déjà identifiés.

Le constat sur le terrain montre que les processus sont si récents que les impacts sont difficiles à déceler. Le fait que la démographie soit faible au Gabon, fait en sorte que les impacts décelés soient assez faibles. Les principaux effets immédiats que l'on décèle dès à présent sont liés au fait que les populations qui jusque-là occupaient ces terres découvrent brusquement, au terme du droit positif, qu'elles n'en sont pas



les propriétaires. Elles découvrent également, l'insécurité alimentaire parce que c'est dans la forêt qu'elles s'alimentent. Elles prennent conscience de la nécessité de défendre leur droit et il y a comme la naissance d'une conscience juridique».

La protection du mode de vie des populations dans un contexte de développement des plantations agro industrielles d'hévéa et de palmiers à huile qui se présente comme le cheval de bataille des ONG nationales et internationales, passe par la mise en œuvre d'un ensemble d'activités, qui, au Gabon se heurte à trois faits majeurs selon l'étude : l'absence de terres agricoles préalablement identifiées, l'absence de normes nationales d'exploitation et la forte politisation du dossier.

Cette étude qui s'ajoute au rapport relatif à l'étude d'impact environnementale (EIE) réalisé en conformité avec la réglementation en vigueur au Gabon, doit permettre de faire la lumière sur les impacts sociaux des projets agro- industriels de palmiers à huile et d'hévéa du Belge SIAT et du singapourien OLAM, pour le bien des Gabonais.

II. ÉTUDE SUR L'INDICE DE PÉRENNISATION 2010 ET 2011 DES ONG DE L'AFRIQUE SUBSAHARIENNE

Commanditée par Management System International basé aux États-Unis, il s'agissait de mieux connaître les ONG et surtout de pouvoir participer au renforcement de leurs capacités en utilisant un outil d'évaluation proposé par l'USAID à savoir le calcul de l'indice de pérennisation des ONG. Il faut retenir que le calcul de cet indice de pérennisation des ONG est devenu une activité annuelle.

Le travail a consisté à réunir un panel d'expert exerçant dans différents domaines : anthropologie, société civile, politique, journalisme et administratif.

Les experts identifiés, ont au préalable répondu à un questionnaire, élaboré par l'ONG responsable, leur permettant ainsi de calculer individuellement l'indice relatif à chaque indicateur tel que : le contexte juridique, les capacités organisationnelles, la viabilité financière, le Plaidoyer, la fourniture de services, les Infrastructures et l'image publique

Ce premier travail une fois effectué, un atelier réunissant tout le panel a été convoqué, afin de mieux débattre et fixer en groupe l'indice général de chaque indicateur et partant l'indice de pérennité des ONG du pays.

Un rapport général par année sur les différents pays participants a été produit et ces rapports sont disponibles sur le site web de Brainforest.



PARTICIPATION AUX PROCESSUS NATIONAUX ET INTERNATIONAUX

Brainforest, dans le cadre de la mise en œuvre de ses activités, a compris que ce n'est que dans les partenariats et les collaborations avec afin de pouvoir atteindre ses objectifs pour une meilleure gouvernance des ressources naturelles et la promotion des droits des populations locales et autochtones.

I. LA DYNAMIQUE GABON MA TERRE MON DROIT(www.gabonmaterre.org)

“Gabon Ma Terre, Mon Droit”, une initiative d'appui aux populations locales Bénéficiant de l'appui financier et technique d'organisations non gouvernementales internationales impliquées dans la gestion des forêts ou la défense des droits des populations locales. Ce regroupement d'une vingtaine d'ONG œuvrant dans l'environnement vise à établir des synergies et faciliter la conduite d'actions communes. Très impliquée dans la défense des droits des populations, son mode opératoire consiste à mutualiser les moyens humains pour permettre une conduite plus efficiente des activités, une levée de fonds plus conséquente, une répartition au prorata des besoins et capacités des demandeurs. Le transfert de compétences entre ONG et au bénéfice des populations figure aussi au nombre de ses préoccupations. GMTMD devrait déployer ses activités sur l'ensemble du pays. Dans l'immédiat, elle se concentre sur la problématique foncière et la vulgarisation du cadre juridique et réglementaire les zones de Kango, Mouila, Minvoul et Libreville.

II. COALITION PUBLISH WHAT YOU PAY

Cadre de concertation et d'échange très actif, la coalition « Publiez ce Que vous Payez », apparait aujourd'hui comme le bras séculier des organisations de la société civile, dans leur lutte pour la bonne gouvernance des ressources publiques.

Tout en favorisant le renforcement des capacités des membres de la société civile sur les thématiques ci-dessus énumérées, ces différents activités ont permis une meilleure connaissance de la coalition et du secteur des industries extractives au Gabon.



III. LA PLATEFORME ENVIRONNEMENT GABON

Cadre de concertation des ONG environnementales gabonaises, cette plateforme vise essentiellement un objectif de coordination des actions des organismes de la société civile environnementale de même qu'un partage d'expérience entre nos différentes organisations.

En cette année également, Environnement Gabon est restée fidèle à sa logique et à son sacro-saint principe d'implication des autres membres de la plateforme aux activités menées par l'un de ses membres. A cet effet, il s'est agi pour notre organisation de contribuer au renforcement des capacités des organisations de la société civile gabonaise sur des thématiques telles que : le FLEGT, la REDD, la problématique du foncier et l'accaparement des terres, les Systèmes d'Information Géographique, les méthodologies de travail et de collecte de données auprès des communautés locales et autochtones, la facilitation d'une rencontre multi-acteurs en matière de gestion des ressources naturelles.



CONTRAINTES RELATIVES AU DEPLOIEMENT DE NOTRE ACTION SUR LE TERRAIN

Des contraintes aux origines et aux causes aussi diverses que variées ont émaillé la poursuite de notre action, compromettant parfois nos chances d'atteindre les objectifs qui furent les nôtres en cette année. Il s'agit pour l'essentiel des contraintes endogènes et exogènes.

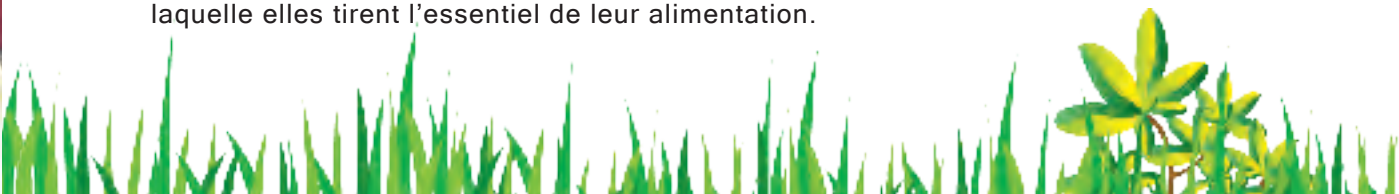
I. CONTRAINTES INTERNES

Malgré tout le dynamisme qui prévaut au sein de la structure, il est indéniable que beaucoup reste à faire en termes de renforcement de capacités de l'équipe, celle-ci étant constituée en majorité de jeunes professionnels. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle un programme de renforcement progressif de capacités a été mis sur pieds. Abstraction faite de ce programme, la structure fait recours aux compétences externes lorsque les circonstances l'exigent.

Brainforest reste également confronter à l'épineux problème de financements nécessaires à la mise en œuvre de son plan stratégique. Un programme de « fundraising » étant en cours de finalisation, la structure vit uniquement des fonds reçus dans le cadre des projets mis en œuvre. Toute chose qui est ainsi de nature à nous fragiliser et à limiter de ce fait la portée de notre action.

II. CONTRAINTES EXTERNES

La contrainte majeure ici découle de l'incompréhension profonde ou de la mauvaise interprétation quant à ce qui concerne les objectifs de certaines de nos actions. En effet, défenseur de l'environnement mais aussi et surtout des droits des communautés locales et autochtones, il s'avère très souvent que notre structure soit classée au rang d'adversaire de la conservation. Cette considération nous a malheureusement valu d'être mis à l'écart lorsqu'il s'est agi d'établir des partenariats formels avec certaines administrations techniques gabonaises. Malgré cet état de chose, nous continuons d'entretenir la ferme pensée selon laquelle tout processus de conservation, de gestion durable des ressources naturelles ne peut se faire sans la participation de toutes les parties prenantes mais surtout des principaux concernés qui ici sont les communautés. En effet, celles-ci détiennent non seulement des droits ancestraux sur les terres querellées mais restent également grandement dépendantes de la forêt de laquelle elles tirent l'essentiel de leur alimentation.



Bien que nous n'ayons pas la prétention de considérer notre approche comme étant une panacée, nous restons néanmoins convaincus de ce que celle-ci constitue un outil efficace de participation des communautés et par conséquent de résolution de conflits en matière de gestion des ressources naturelles



DEUXIÈME PARTIE : BILAN FINANCIER



BILAN FINANCIER

I. FINANCEMENTS REÇUS EN 2011

Partenaire / Bailleur	Titre du projet	Montant de la subvention (FCFA)	disponibilité pour 2011 (FCFA)
Agence Française pour le Développement (AFD)	Promotion d'une participation active et effective de la société civile aux processus en lien avec la gestion durable des ressources forestières, notamment le FLEGT	17 020 772	17 020 772
Rainforest Foundation UK (RFUK)/DFID (mars 2009-juin 2011)	Cartographie participative dans le bassin du Congo	168 918 266	47 740 229
RFUK/CBFF	Etude de cas: Promotion des droits fonciers des communautés forestières dans le bassin du Congo	1 485 087	1 485 087
FERN	Formation Mango sur la Gestion financière stratégique pour les ONG du Bassin du Congo (Cameroun, Gabon, RCA, RDC, Congo)	10 151 000	10 151 000
FERN/CBFF	Participation des communautés du Congo Bassin au cœur de la réduction de la déforestation et dégradation forestière	28 206 151	19 678 710
FERN/UE (2009-2011)	Ensuring a seat at the table: Supporting NGO coalitions to improve forest governance using the FLEGT process...	63 245 406	25 971 306
Management System International/USAID	Indice 2011 de Pérennisation des ONG de l'Afrique Sub-Saharienne	4 880 000	4 880 000
FAO Programme ACP FLEGT (avril 2011-avril 2012)	Renforcement des capacités des membres de la société civile gabonaise et des communautés locales aux activités de surveillance et de collecte d'informations sur les infractions forestières, pour une amélioration de la gouvernance.	67 500 000	29 183 314
Direction de l'Environnement du Gabon	Subvention aux ONG environnementales gabonaises	1 000 000	1 000 000
Ambassade des Etats-Unis au Gabon	Projet de Lutte citoyenne contre la corruption	25 000 000	16 122 100
CIFOR	PRO FORMAL: Policy and Regulatory Options to recognise and better integrate the domestic timber sector in tropical countries	25 163 250	18 872 437
Total		412 569 932	192 104 954

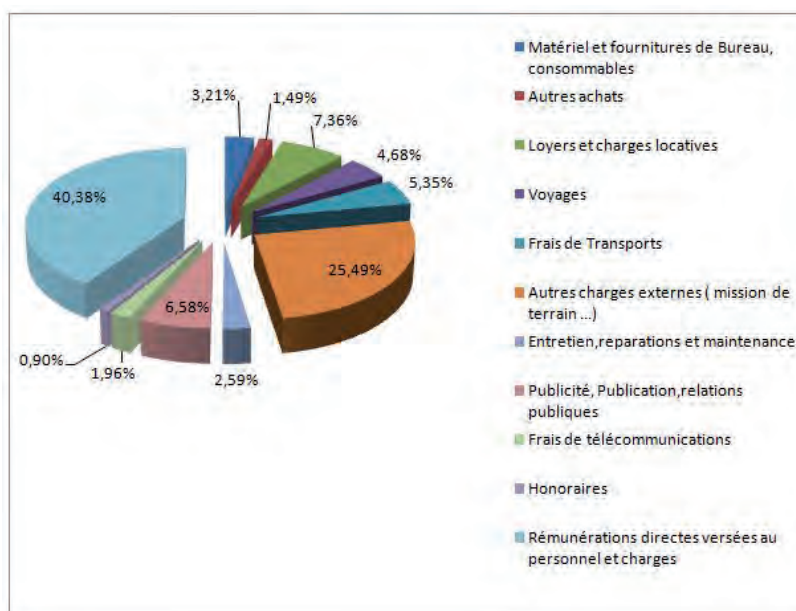


II. FINANCEMENTS REÇUS EN 2012

	Projet/Activité	Budget prévisionnel		Budget reçu		Montant dépensé		Solde	
		Euro	FCFA	Euro	FCFA	Euro	FCFA	Euro	FCFA
SUBVENTION									
Délégation Union Européenne	Assimilation et vulgarisation des éléments du plan d'action FLEGT par la société civile gabonaise, pour sa participation qualitative aux travaux de négociation et de mise en œuvre de l'APV	80 302,53	52 675 007	80 284,54	52 663 207	92 776,64	60 857 486	12 492,10	8 194 279
CBFF via FERN	Participation des communautés du Congo Bassin au cœur de la réduction de la déforestation et dégradation forestière(BOFCOM)	30 000,19	9 678 834	30 000,19	19 678 834	30 000,19	19 678 834		
DFID via FERN	La mise en œuvre du FLEGT : Promouvoir la bonne gouvernance dans le secteur forestier	69 891,86	45 846 055	64 643,00	42 403 028	53 513,35	35 102 458	11 129,65	7 300 570
FAO	Renforcement des capacités des membres de la société civile gabonaise et des communautés locales aux activités de surveillance et de collecte d'informations sur les infractions forestières, pour une amélioration de la gouvernance	102 903,09	67 500 000	80 021,53	52 490 686	75 645,30	49 620 064	4 376,24	2 870 622
DFID et Rainforest FUND via RFUK	Renforcement des capacités pour le respect et la promotion des droits des communautés forestières (Juristes communautaires)	185 976,96	121 992 886	177 698,28	116 562 428	137 132,11	89 952 770	40 566,16	26 609 658
Autres subventions (WRM, MSI, Conservation Justice)	PROFORMAL, Études (MSI, WRM) et autres partenariats	26 065,90	17 098 109	26 065,90	17 098 109	26 039,08	17 080 515	26,82	17 594
TOTAL		495 140,52	324 790 891	458 713,44	300 896 292	415 106,67	272 292 127	43 579,95	28 604 165

III. DÉPENSES PAR CATÉGORIE EN 2012

DÉPENSES	FCFA	%	Euros
Matériel et fournitures de Bureau, consommables	8 746 876	3,21%	13 334,53
Autres achats	4 064 926	1,49%	6 196,94
SERVICES EXTÉRIEURES			
Loyers et charges locatives	20 030 137	7,36%	30 535,75
Voyages	12 749 632	4,68%	19 436,69
Frais de Transports	14 560 469	5,35%	22 197,29
Autres charges externes (mission de terrain ...)	69 405 120	25,49%	105 807,42
Entretien, réparations et maintenance	7 063 017	2,59%	10 767,50
Publicité, Publication, relations publiques	17 923 402	6,58%	27 324,05
Frais de télécommunications	5 345 308	1,96%	8 148,87
Honoraires	2 449 371	0,90%	3 734,04
CHARGES DE PERSONNEL			
Rémunérations directes versées au personnel et charges	109 953 869	40,38%	167 623,59
TOTAL	272 292 127		415 106,67







www.brainforest-gabon.org

BP 23749, Libreville Gabon

Tél : (00241) 07 97 84 25

info@brainforest-gabon.org

